



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), J0B 1S0

Téléphone : (819) 658-3660

Site Web : saint-venant-de-paquette.ca

Courriel : direction@saint-venant-de-paquette.ca

Province de Québec

MRC de Coaticook

La municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 24-368

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté le *Règlement numéro 24-368* ayant pour titre «*Règlement imposant les taxes et tarifs exigibles pour l'exercice financier 2025 ainsi que les conditions de perception*» ;

QUE l'original dudit règlement soit conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 23^{ième} jour de janvier 2025.

Adèle Grou
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre municipal et sur le site Internet, entre 9h00 et 16h00, le 23 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^{ième} jour de janvier 2025.

Adèle Grou
Directrice générale
et greffière-trésorière